



PRÉFET DE LA GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Cayenne jeudi 28 mars 2024.

Révision des prix maxima des produits pétroliers au 1^{er} avril 2024

À compter du 1^{er} avril 2024 zéro heure, les prix maxima applicables en Guyane seront les suivants :

	Au 1 ^{er} avril 2024		Evolution par rapport aux prix du mois de mars 2024
	Prix maximum hors taxe	Prix maximum toutes taxes comprises	
Supercarburant sans plomb (en €/l)	1,30 €	1,99 €	+ 0,07 €
Gazole (en €/l)	1,42 €	1,89 €	0,00 €
Gaz de pétrole liquéfié (en €/bouteille de 12,5 kg)	22,18 €	22,69 €	- 0,66 €

Déterminants de l'évolution mensuelle constatée

- Les cours moyens du pétrole augmentent de 1,8 % ;
- Les cours moyens de l'essence augmentent de 3,0 % tandis que ceux du gazole diminuent de 3,0 % ;
- Les cours moyens du butane diminuent de 9,2 % ;
- La parité euro/dollar est favorable. Elle passe, en moyenne, de 1,0778 au mois de février 2024 à 1,0887 ce présent mois (+ 1,0 %).

L'observatoire des prix, des marges et des revenus (OPMR) a été informé du projet de révision des prix maxima, préalablement à leur mise en œuvre.

Contact presse :

Service régional de la communication interministérielle

communication@guyane.gouv.fr

www.guyane.gouv.fr